

DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
SÉANCE DU 4 AVRIL 2024

Date de convocation
15/03//2024
Date d'envoi
22/03/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril à 18h00 le Conseil d'Administration du Centre Communal Action Sociale dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de LUYNES, salle de réunion, sous la Présidence de Madame Christine MÉNORET, vice-présidente en exercice.

Nombre de membres
En exercice : **09**
Présents : **05**
Absents : **04**
Pouvoirs : **02**
Votants : **07**

Étaient présents :

Élus du CCAS :

Madame Lyn FAIPOUX,
Monsieur Jean-Marc CHATEAU.

Membres de la Société Civile :

Madame Colette MAILLET,
Monsieur Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Monsieur Bertrand RITOURET,
Mesdames Claire CARTIER, Claudine PINGUET et Alda ROUMAGNOU

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Bertrand RITOURET (Président) a donné pouvoir à Madame Christine MÉNORET,

Madame Claudine PINGUET à Madame Colette MAILLET.

Assistait également à la réunion :

Monsieur Gérard PERRIER Directeur Général des Services - Ville de Luynes.

Secrétaire de séance :

Monsieur Erick MORCHOISNE

XXXXXXXXXXXX

DEL N° 04-04/2024-05 SUBVENTIONS 2024

Après pris connaissance des différents dossiers de demandes de subventions et en avoir délibéré, le Conseil d'Administration à l'unanimité,

DÉCIDE de retenir les demandes de subventions suivantes au titre de l'année 2024 :

- Les blouses roses 300 €,
- Visite des malades dans les établissements hospitaliers et maison de retraite 300 €,
- Epicerie sociale - la croix rouge 807 €,
- Les restos du cœur 500 €,
- Banque alimentaire de Touraine 300 €.

Ces sommes sont prévues à l'article 65748 du budget.

Pour extrait certifié conforme,

Pour Le Président et par délégation,
La vice-présidente,

Le secrétaire de séance,



Christine MÉNORET

Erick MORCHOISNE

Délibération rendue exécutoire : **11 AVR. 2024**
Par sa transmission en Préfecture le :
Et sa publication le site internet de la commune le : **17 AVR. 2024**

Pour Le Président et par délégation,
La vice-présidente

